

Zurich demande une nouvelle votation

IMPOSITION DES ENTREPRISES • Rejoignant le Parti socialiste, le Conseil d'Etat zurichois, à majorité bourgeoise, affirme que les Suisses ont voté sans connaître l'ampleur des pertes fiscales occasionnées.



Pour le Conseil d'Etat zurichois, la liberté de vote des citoyens suisses a été violée en février 2008. KEYSTONE

SERGE GUMY

«La liberté de vote a été violée» lors de la votation fédérale sur l'imposition des entreprises en février 2008, car l'information des citoyens était incomplète. Ce n'est pas le Parti socialiste qui le dit, mais le Conseil d'Etat zurichois, pourtant à majorité bourgeoise. Dans la réponse publiée hier à une plainte déposée par le conseiller national Daniel Jositsch (ps), le gouvernement cantonal suggère donc au Conseil fédéral de faire revoter les Suisses.

Le PS n'est plus seul

Le PS suisse n'est ainsi plus seul dans son combat. Depuis des semaines, il affirme que «le peuple a été trompé». Car durant la campagne, le Conseil fédéral, emmené par le ministre des Finances d'alors, Hans-Rudolf Merz, parlait d'une baisse de recettes fiscales de 84 millions pour la Confédération, et de 350 millions pour les cantons. Or, selon les nouvelles projections du gouvernement, ce sont en réalité 7 milliards qui ne tomberont pas dans les caisses publiques ces dix prochaines années.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, en effet, de grandes entreprises profi-

tent d'une disposition de la loi pour rembourser à leurs actionnaires des réserves financières (agios) au lieu de leur verser des dividendes. Avantage: ces versements, contrairement aux dividendes, sont exonérés d'impôts. Qui plus est, cette nouvelle règle s'applique aux réserves financières constituées depuis le 1^{er} janvier 1997.



«Les Zurichois arrivent comme la grêle après la vendange, ils sont stupides!»

DOMINIQUE DE BUMAN

Ainsi, 8 milliards d'agios ont déjà été remboursés aux actionnaires, indiquait hier la nouvelle ministre des Finances, Eveline Widmer-Schlumpf. Au total, ce sont 231 milliards de francs qui pourraient échapper à l'impôt.

On est loin, très loin, des estimations figurant dans la brochure d'explication aux citoyens. «Les votants ont ainsi été informés de manière largement incomplète, et donc trompeuse sur l'ampleur du projet, alors que selon la conseillère fédé-

le Eveline Widmer-Schlumpf, des estimations auraient été possibles dans les grandes lignes», écrit le Conseil d'Etat zurichois, qui en conclut que «la liberté de vote des citoyens a été entravée». Or, s'ils avaient eu connaissance de cette réforme, le résultat de la votation de 2008 (oui à 50,5%) aurait sans doute été différent. Pour autant, au parlement fédéral, la droite bourgeoise n'est pas du tout ébranlée par la prise de position de Zurich. Lors

d'une session extraordinaire du National sur le sujet, elle a ainsi réitéré hier matin son soutien à la réforme de l'imposition des entreprises. «Les Zurichois arrivent comme la grêle après la vendange, ils sont stupides!», lâche Dominique de Buman (pdc/FR), qui s'étonne que leur prise de position soit tombée après le débat.

«Les cantons ont toujours peur de perdre des rentrées fiscales. Mais elles ne sont pas perdues, elles arriveront simplement plus tard», rela-

tive Jean-François Rime (udc/FR). «Et est-ce qu'on a toujours toutes les cartes en main avant une votation?», interroge Christian Lüscher (plr/GE).

Au nom de la sécurité du droit et de l'égalité de traitement entre entreprises, le Conseil fédéral n'abrogera pas la loi controversée, a clairement dit Eveline Widmer-Schlumpf. Il ne supprimera pas non plus ni ne raccourcira l'effet rétroactif de l'exonération fiscale des agios, comme le proposait le PS. Tout juste entre-t-il en matière sur un changement de la loi, histoire de restreindre l'utilisation de ces réserves financières par les sociétés.

Au Tribunal fédéral

Pour le président du PS Christian Levrat, cette «vague promesse» est insuffisante. Le Gruérien attend toujours du Conseil fédéral qu'il fasse revoter les citoyens. Le gouvernement devrait statuer sur la demande de Zurich mercredi prochain. S'il persistait dans son refus, les socialistes auraient pour dernier recours celui déposé auprès du Tribunal fédéral par leur conseillère nationale Margret Kiener Nellen (BE). I

COMMENTAIRE

Il n'y a pire sourd...

SERGE GUMY

Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Hier, les partis bourgeois ont réaffirmé sans ciller leur soutien à la réforme de l'imposition des entreprises, en dépit des pertes fiscales qu'elle va engendrer pour les collectivités publiques. Ils ont notamment rappelé l'importance de ne pas changer les règles du jeu pour les entreprises, sous peine sinon de mettre en danger la stabilité de la place économique.

La droite et le centre du parlement ont par contre passé comme chat sur braise sur la sécurité de l'ordre politique. Que les chiffres donnés aux citoyens avant la votation s'avèrent 20 fois inférieurs à la réalité du manque à gagner pour la Confédération, les cantons et les communes ne les ébranle pas. Que de grandes sociétés anonymes profitent largement d'une réforme destinée à l'origine aux petites et moyennes entreprises ne les dérange pas non plus. Pas plus qu'ils se font du souci à l'idée qu'un gouvernement cantonal, à majorité bourgeoise, réclame à son tour une nouvelle votation.

Seule compte à leurs yeux la fin d'une double imposition des apports en capital qu'ils estiment injuste. Leur argument peut tout à fait se défendre. Mais à la loyale. Dans une campagne transparente, basée sur des chiffres crédibles. C'est pourquoi une nouvelle votation se justifie, au nom de la confiance des citoyens dans leurs autorités.

On imagine mal pourtant le Conseil fédéral accéder au souhait du PS et du canton de Zurich. Le dernier mot reviendra alors sans doute au Tribunal fédéral. Ce même TF qui vient d'annuler la votation neuchâteloise liant fiscalité des entreprises et structures d'accueil de la petite enfance. Au nom de la liberté de vote des citoyens, qui, si elle n'est pas absolue, mériterait d'être mieux respectée.

EN BREF

REVENUS DES ÉLUS

Transparence refusée

Les revenus des parlementaires fédéraux n'ont pas à être rendus publics. Le Conseil national a refusé hier par 100 voix contre 59 une initiative parlementaire socialiste demandant cette transparence. AP

ASSURANCE-MALADIE

Oui aux franchises de 2500 fr.

Les franchises de l'assurance-maladie devraient continuer de grimper jusqu'à 2500 francs par an, et permettre aux personnes qui y recourent de bénéficier de baisses de primes en conséquence. Par 110 voix contre 40, le National a refusé hier de fixer le plafond à 1000 francs par an comme le demandait le PS. ATS

AFFICHE CONTROVERSÉE

Le veto des CFF annulé

Les CFF ont bafoué le droit à la liberté d'expression en interdisant une affiche pro-palestinienne placardée en gare de Zurich. Le Tribunal administratif fédéral annule ce veto et enjoint les CFF à autoriser la présence de cette affiche. En mai 2009, elle avait été posée en gare de Zurich par la Société générale d'affichage. Trois jours plus tard, les CFF avaient décidé de ne plus la tolérer en raison de son contenu polémique. ATS

Deux licenciements à 400 000 francs

BERNE • Débarqués par Eveline Widmer-Schlumpf en 2008, deux ex-collaborateurs de Christoph Blocher ont touché respectivement une année et six mois de salaire.

MARC-ROLAND ZOELLIG

La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a dû puiser près de 390 000 fr. dans les caisses de la Confédération pour se débarrasser, en 2008, de deux hauts fonctionnaires proches de son prédécesseur Christoph Blocher. Obtenues de haute lutte grâce au marathon judiciaire initié par l'ancien correspondant parlementaire de «La Liberté» Erik Reumann, les informations relatives aux modalités financières de ces licenciements viennent d'être communiquées à la rédaction.

Ex-secrétaire général du Département fédéral de justice et police (DFJP), Walter Eberle a ainsi perçu une indemnité équivalente à une année de salaire pour faire ses valises. Quant à Yves Bichsel, son ex-adjoint, il a dû se contenter de six mois de salaire. Les hauts fonctionnaires, tous deux en poste depuis le 1^{er} septembre 2004, avaient été débarqués par Eveline Widmer-Schlumpf peu après son accession au gouvernement fédéral, le 1^{er} janvier 2008.

Des rumeurs avaient alors circulé sur le montant des indemnités de départ al-



L'éviction de Blocher avait entraîné celle de collaborateurs. KEYSTONE

loués aux deux hommes. Souhaitant communiquer leur montant exact à ses lecteurs, Erik Reumann s'était heurté au refus de communiquer du DFJP. Ceci malgré l'avis du préposé fédéral à la protection des données, qui estimait que ces sommes pouvaient être dévoilées au public.

Le correspondant parlementaire frivolo, soutenu par l'association des journalistes Impressum, avait alors saisi le

Tribunal administratif fédéral (TAF). Qui lui avait, dans un premier temps, donné tort en invoquant notamment le secret des séances et délibérations du Conseil fédéral. Les conventions de départ des deux hauts fonctionnaires avaient en effet été soumises pour approbation au gouvernement, sur proposition d'Eveline Widmer-Schlumpf, alors cheffe du DFJP.

Saisi d'un recours d'Erik Reumann, le Tribunal Fédéral (TF) avait cassé cette décision et renvoyé le dossier au TAF. Lequel a finalement donné raison au journaliste. En admettant, entre autres, que le licenciement des deux anciens collaborateurs de Christoph Blocher s'inscrivait dans un contexte particulier, à savoir la non-réélection de l'ex-conseiller fédéral zurichois, et devait donc être considéré comme un événement de nature politique.

Dès lors, l'intérêt du public à connaître leurs indemnités de départ l'emporte, selon le TAF, sur le droit des deux hauts fonctionnaires au respect de leur sphère privée. I